

Assemblée générale de l'OMPI

Cinquante-quatrième session (25^e session ordinaire)
Genève, 4 – 8 octobre 2021

RAPPORT SUR LE COMITÉ CONSULTATIF SUR L'APPLICATION DES DROITS (ACE)

établi par le Secrétariat

1. Au cours de la période considérée, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE) a tenu un dialogue en ligne le 21 septembre 2021, de 12 heures à 14 h 30. La réunion a été présidée par M. Todd Reves (États-Unis d'Amérique). Un compte rendu provisoire du président a été publié sous la cote WIPO/ACE/OD/1/3¹.
2. Si la quinzième réunion de l'ACE, qui devait initialement se tenir du 5 au 7 octobre 2020, a dû être reportée en raison de la pandémie de COVID-19, la nécessité de mettre en commun les données d'expérience et d'apprendre les uns des autres était plus grande que jamais, dans la mesure où les États membres de l'OMPI ont été contraints d'adapter leurs stratégies d'application de la propriété intellectuelle à la nouvelle situation créée par la crise sanitaire mondiale. Le dialogue en ligne a offert aux membres et aux observateurs de l'ACE un nouveau cadre pour débattre des politiques visant à faire mieux respecter la propriété intellectuelle et à renforcer l'application des droits de propriété intellectuelle sous une forme condensée et entièrement virtuelle.
3. Le contenu et le format du dialogue en ligne de l'ACE ont été déterminés par consensus par les coordonnateurs de groupe, en étroite coordination avec le secrétariat de l'ACE. Dans la mesure où ce cadre venait s'ajouter aux sessions ordinaires du comité, le dialogue en ligne a été consacré à un thème particulier, à savoir *l'Évolution de la situation en ce qui concerne la*

¹ Tous les documents de travail sont disponibles à l'adresse suivante : https://www.wipo.int/meetings/fr/details.jsp?meeting_id=64708.

lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'Internet, qui a été abordé à travers le prisme de conférenciers spécialistes du sujet de différentes origines géographiques.

4. Le thème a été traité à partir de sept exposés rédigés par des spécialistes. Ces exposés étaient les suivants : “Évolution de la situation en Chine en ce qui concerne la lutte contre la contrefaçon et le piratage sur l'Internet” rédigée par l'Administration d'État de la Chine pour la réglementation du marché, “Nouvelle approche de l'Allemagne en matière de lutte contre la cybercriminalité – Loi sur la responsabilité pénale relative à l'exploitation de plateformes commerciales délictueuses dans le cadre de la lutte contre les atteintes à la propriété intellectuelle” par le Ministère fédéral allemand de la justice et de la protection des consommateurs, “Avancées réalisées en matière d'application des droits de propriété intellectuelle en ligne au sein du groupe des pays d'Europe centrale et des États baltes” par l'Office hongrois de la propriété intellectuelle (HIPO), “L'application collaborative des droits dans l'environnement numérique : la création de synergies destinées à renforcer l'action des États dans le cadre de la pandémie de COVID-19” par l'Institut national pour la défense de la concurrence et la protection de la propriété intellectuelle du Pérou (INDECOPI), “L'approche des Philippines en matière de protection de la propriété intellectuelle dans le cadre du commerce numérique” par l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOP HL), “L'expérience de la Fédération de Russie dans la lutte contre la diffusion de contenus pirates sur l'Internet” par le Service fédéral de la Fédération de Russie chargé de la supervision des communications, des technologies de l'information et des médias (Roskomnadzor) et “Mettre l'Internet au service d'une application effective des droits de propriété intellectuelle – dégager des ressources supplémentaires, stimuler la collaboration et élargir la diffusion des activités de formation et de sensibilisation” par la Commission des sociétés et de la propriété intellectuelle (CIPC) de l'Afrique du Sud.

5. Les exposés ont été suivis d'une séance de questions-réponses animée par le président, avec des interventions des délégations des États-Unis d'Amérique et du Yémen, ainsi que des représentants de l'Union européenne et de l'Union internationale des télécommunications (UIT).

6. L'Assemblée générale de l'OMPI est invitée à prendre note du “Rapport sur le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE)” (document WO/GA/54/12).

[Fin du document]